



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2026-0173.

Cette session se tiendra le 20 mai 2026 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-0173

Lot 5 939 905 du cadastre du Québec, chemin du Lac-Spectacle (Secteur Saint-Michel)

Natures de la demande :

Autoriser la création du lot projeté 6 732 164 qui possèdera une profondeur moyenne de 53 mètres au lieu de posséder une profondeur minimale de 60 mètres, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-17 (Bassin du lac La Marche).

Dispositions réglementaires affectées :

- Règlement de lotissement n° 2017-497, Article 12 (Dimensions et superficies minimales des lots) : Toute opération cadastrale ayant pour but la création d'un lot à bâtir doit respecter les dimensions et superficies minimales prescrites à cet effet à la grille des usages et normes de la zone où doit prendre place le projet.
- Règlement de zonage n° 2017-498, Annexe 2, Grille des usages et normes de la zone habitation H-17 (Bassin du lac La Marche) : Tout terrain doit respecter une profondeur minimale de 60 mètres.
- Règlement de zonage n° 2017-498, Article 9 (Terminologie) : Profondeur moyenne minimale : La profondeur moyenne minimale d'un lot est la moyenne des trois mesures suivantes, mesurées en droite ligne :
 - 1° Du point de rencontre de la ligne avant et de la ligne latérale gauche jusqu'au point de rencontre de la ligne arrière avec la ligne latérale gauche;
 - 2° Du point de rencontre de la ligne avant et de la ligne latérale droite jusqu'au point de rencontre de la ligne arrière avec la ligne latérale droite ;
 - 3° D'un point situé au centre de la ligne avant du lot jusqu'à un point situé au centre de la ligne arrière.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 20 MAI 2026.

Donné à Wentworth-Nord, ce 5^e jour de mai deux mille vingt-six.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 5^e jour de mai deux mille vingt-six.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier